



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1688

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les chiffres inquiétants de l'insécurité en France. La délinquance a augmenté de 7,70 % en 2001 contre 5,7 % en 2000 avec plus de 4 millions de faits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie. Aucune commune n'est épargnée par ce fléau. Les mesures mises en place par le Gouvernement pour développer et pour généraliser la police de proximité ne sont pas un franc succès. Pour preuve, la commune des Ulis (Essonne), déclarée site pilote, connaît une augmentation des incivilités et des agressions. Bien que l'on puisse reconnaître que l'élucidation des faits est aujourd'hui en croissance, il n'en demeure pas moins que de nombreux délits ne sont pas suivis de sanctions. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à ce mal tant dans la commune précitée que dans les autres communes françaises. Il est urgent d'agir pour que la France ne devienne pas un champ de bataille perpétuel où règne l'insécurité.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

Mme la présidente. M. Pierre Lasbordes a présenté une question, n° 1688, ainsi rédigée :

« M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les chiffres inquiétants de l'insécurité en France. La délinquance a augmenté de 7,70 % en 2001 contre 5,7 % en 2000 avec plus de 4 millions de faits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie. Aucune commune n'est épargnée par ce fléau. Les mesures mises en place par le Gouvernement pour développer et pour généraliser la police de proximité ne sont pas un franc succès. Pour preuve, la commune des Ulis (Essonne), déclarée site pilote, connaît une augmentation des incivilités et des agressions. Bien que l'on puisse reconnaître que l'élucidation des faits est aujourd'hui en croissance, il n'en demeure pas moins que de nombreux délits ne sont pas suivis de sanctions. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à ce mal tant dans la commune précitée que dans les autres communes françaises. Il est urgent d'agir pour que la France ne devienne pas un champ de bataille perpétuel où règne l'insécurité. »

La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour exposer sa question.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre de l'intérieur, agressions physiques, violences urbaines, dégradation, vandalisme, violences juvéniles sont autant de formes d'insécurité que subissent quotidiennement nos concitoyens.

Comme vous l'avez annoncé hier, la délinquance a augmenté en 2001 de 7,7 % ; le nombre de crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie dépassent pour la première fois les 4

millions, soit 11 000 forfaits commis chaque jour.

C'est un triste record à intégrer dans le « travail accompli » du Gouvernement de Lionel Jospin. D'autant qu'il faut garder à l'esprit que ces chiffres sont sous-estimés.

Faut-il donc en déduire que les mesures mises en place par votre Gouvernement pour développer et généraliser la police de proximité ne sont pas un franc succès, comme l'affirmait hier votre prédécesseur Jean-Pierre Chevènement ? Je rappelle ses propos : « La hausse de la délinquance est très largement due à l'incapacité du Gouvernement à prendre les mesures nécessaires ! » Après de telles déclarations, fait-il encore partie de vos amis ?

On entend souvent dire que si les statistiques augmentent, c'est parce que la « police de proximité », qui travaille davantage au contact des citoyens, enregistre plus de plaintes. Pourtant, force est de constater que l'augmentation la plus forte se situe en zone gendarmerie, où elle atteint presque 12 %.

Dans ma circonscription, la cinquième de l'Essonne, aucune commune - urbaine ou rurale - n'est aujourd'hui épargnée par ce fléau.

La ville des Ulis, - chère à votre prédécesseur -, déclarée site pilote pour la mise en place de la police de proximité, connaît une augmentation de la délinquance plus que préoccupante : plus 19 % pour la délinquance générale, plus 16 % pour la délinquance de voie publique, plus 84,62 % pour les vols simples et ce, malgré le dévouement et la qualité des policiers de ce commissariat qui n'a jamais été au complet - policiers et adjoints de sécurité - depuis sa désignation en site pilote.

Monsieur le ministre, vous nous donnez le sentiment de « gérer l'insécurité », mais les Français vous demandent de rétablir la sécurité. Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour remédier à ces problèmes, en particulier aux Ulis, et restaurer enfin l'autorité de l'Etat ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, *ministre de l'intérieur*. Monsieur le député, votre question recouvre un problème qui dépasse les préoccupations que vous avez exprimées fort légitimement, étant député de la Ve circonscription de l'Essonne, à propos des Ulis. J'aurai sans doute l'occasion de revenir plus largement sur l'ensemble de ces questions liées à la publication des statistiques de la délinquance, peut-être même dès cet après-midi. (*Sourires.*)

Les chiffres de la délinquance constatée par les services de police et de gendarmerie en 2001 viennent donc d'être rendus publics, comme chaque année. Je rappelle d'ailleurs qu'en juillet, nous avons publié ceux du premier semestre, ce qui était une nouveauté.

La tendance à la hausse enregistrée au cours de la période précitée dans la commune des Ulis - 18,77 %, pour la délinquance générale, 16,14 % pour la délinquance de voie publique - s'inscrit dans ce contexte général, caractérisé tout particulièrement par le développement des phénomènes de violence, mais aussi par les effets mécaniques inhérents au développement de la police de proximité, comme vous l'avez souligné, monsieur le député.

La généralisation de la police de proximité a été décidée par le conseil de sécurité intérieure réuni le 27 janvier 1999 sur la base du colloque de Villepinte, à l'initiative du ministre de l'intérieur de l'époque. Elle a été mise en place progressivement sur l'ensemble du territoire national, en trois vagues successives. Elle s'achèvera d'ici à la fin du premier semestre de 2002 et concernera désormais 30 millions d'habitants dans la zone de sécurité publique en métropole, c'est-à-dire hors zone de gendarmerie nationale.

Cette nouvelle forme d'action policière a, en effet, pour objectif de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens ; elle induit une plus grande disponibilité des personnels dans les services, l'ouverture de

nouveaux points de contact, l'amélioration de l'accueil et l'accroissement de la présence policière sur la voie publique. Ces pratiques nouvelles sont de nature à générer une hausse du nombre de dépôts de plaintes sans que cela traduise une augmentation réelle de la délinquance. C'est ce qui a été constaté dans nombre de circonscriptions. Je ne prétends pas pour autant qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la violence dans la société. J'aurais sans doute l'occasion d'y revenir cet après-midi et dans les jours prochains.

S'agissant de la commune des Ulis, l'évolution de la délinquance se caractérise par une importante progression de la part prise par les mineurs. Ainsi le nombre des mineurs mis en cause a progressé de 51,11 % dans cette commune, - 136 mineurs interpellés en 2000 contre 90 en 2000 - à l'inverse de la tendance nationale puisque le nombre de mineurs en cause baisse de 1,81 %. Si la police de proximité, par son travail, a servi de révélateur à ce phénomène, le traitement de ce dernier ne peut se faire, en termes judiciaire, éducatif ou social dans les quartiers, qu'en profondeur et dans le temps.

J'ajoute que, s'agissant quelquefois de mineurs de moins de dix ans, la réponse peut-elle vraiment être policière, voire judiciaire ? Face à un échec de la société, des parents ou de la chaîne éducative, chacun doit plutôt prendre sa part de responsabilité.

Enfin, il convient de souligner, comme vous l'avez fait remarquer, l'activité déployée au sein de la commune des Ulis par les fonctionnaires de police dont ceux du commissariat subdivisionnaire. En effet, l'efficacité des investigations s'est traduite, en 2001 par rapport à 2000, par une progression des faits élucidés, tant dans le domaine de la délinquance générale - 577 en 2001 contre 510 en 2000, soit plus 13,1 % - que dans celui de la délinquance de voie publique : 128 en 2001 et 69 en 2000, soit plus 85,5 %. Cette meilleure action répressive démontre l'utilité de la fonction d'enquête pour le policier de proximité. Cette dernière sera accentuée grâce aux dispositions figurant dans la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne qui prévoit notamment l'attribution de la qualité d'agent de police judiciaire 20 aux gardiens de la paix dès leur titularisation, et celle d'agent de police judiciaire 21 aux adjoints de sécurité.

Vous pouvez être assuré, monsieur le député, que l'adoption de la loi précitée et les nouveaux moyens, tant en personnels qu'en matériel, accordés aux services de police dans le cadre de la loi de finances pour 2002, apporteront une réponse efficace aux actes de délinquance et faciliteront la protection des policiers dans l'exercice de leurs missions.

Cela étant, s'il est bon de voir une police qui réprime mieux et une justice qui sanctionne mieux, l'idéal serait tout de même que moins de jeunes, dans notre société, aient envie de commettre des actes de violence ou de délinquance, qu'il s'agisse de l'appropriation par le vol de biens dont ils ne disposent pas ou de violence gratuite. Tel est le problème que, en responsables politiques, en citoyens même, nous devons essayer de résoudre en apportant des réponses autre qu'uniquement répressives, même si les sanctions demeurent nécessaires.

Je peux vous assurer, monsieur le député, que, comme ministre de l'intérieur, j'y veille avec la police nationale.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Lasbordes.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette réponse.

Je voudrais surtout que ce commissariat, dans lequel travaillent des personnels très dévoués et très compétents, soit en permanence à l'effectif optimal. Or, depuis qu'il a été choisi comme site pilote, il souffre beaucoup d'un sous-effectif chronique, ce qui est d'autant plus regrettable.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1688

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 382

Réponse publiée le : 30 janvier 2002, page 982

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 2002